



Lorient, le 28 mars 2013

Monsieur le Député,  
Madame La Sénatrice  
Monsieur le Sénateur

Monsieur le Député,  
Madame la Sénatrice  
Monsieur le Sénateur

Nos organisations ont décidé d'une journée nationale de mobilisation, sous des formes diverses, jeudi 28 mars, pour traduire les attentes fortes des retraité(e)s autour des questions de pouvoir d'achat, de perte d'autonomie, et de santé.

Suite à la réunion de la Commission Economique de la Nation, le gouvernement vient de rendre publique la proposition d'augmentation des retraites pour 2013, soit +1,3 %.

Cette décision se réfère à une hypothèse de variation des prix de 1,2 % pour 2013.

Compte tenu de l'instauration de la CASA, à hauteur de 0,3 % au 1<sup>er</sup> avril, on sait d'ores et déjà que le pouvoir d'achat d'une grande partie des retraités ne sera pas maintenu pour la présente année. Ce, d'autant plus que l'indice général des prix retenu ne tient pas compte de la réalité des dépenses contraintes des retraités au quotidien. Ainsi, sur les douze derniers mois, l'INSEE indique une variation des prix de + 5,6 % sur les produits frais, de 1,7 % pour l'alimentation, de + 6,1 % pour le gaz, de + 5,9 % pour l'électricité, de + 2,1 % pour les loyers.

Les relevés de conclusions adoptés récemment pour les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, contribueront encore à restreindre davantage le pouvoir d'achat de nombreux salariés et retraités, en application du principe de désindexation.

Parallèlement au maintien du pouvoir d'achat pour tous, nous revendiquons qu'une attention toute particulière soit portée aux petites pensions, sachant que celles-ci concernent de nombreuses femmes retraitées, pénalisées par des carrières incomplètes et la faiblesse des salaires de référence.

Ajoutons que de nombreux retraités seront concernés par l'application des dispositions de la loi de finances 2013, au-delà de l'instauration de la CASA, reconduction du gel du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de la demi-part pour les personnes ayant élevé seules des enfants.

Dans le domaine de l'accès aux soins, les retraités subissent l'augmentation des restes à charge et la hausse des cotisations des complémentaires santé. D'autre part, ils s'inquiètent des conséquences, à terme, de l'accord national interprofessionnel (ANI) : si celui-ci peut permettre à des salariés d'accéder à une complémentaire santé sur le lieu de travail, à l'horizon 2016, il risque d'isoler les retraités, au terme de leur carrière, en fragilisant, ou en supprimant, leur couverture complémentaire. De plus, la prise en charge de la part employeur reste posée pour des catégories entières de citoyens : les fonctionnaires d'Etat, les privés d'emploi, les jeunes...

Concernant la perte d'autonomie, les retraités attendent que des perspectives claires soient annoncées en termes de calendrier et de principes de solidarité à mettre en œuvre. Ils rappellent leur attachement à la création d'un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, pris en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.

Ces trois dimensions : pouvoir d'achat, accès aux soins pour tous, prise en charge solidaire de la perte d'autonomie, sont indissociables d'un projet de vie de qualité pour tous les retraités.

Nos organisations espèrent que vous traduirez, avec conviction, ces attentes en direction du gouvernement.

Pour l'USR CGT 56

Pour la SFR-FSU 56

Pour la FGR-FP56

Pour Solidaires

Pour FO UCR

Alain GUICHARD

Joël BOUGLOUAN

Jean Luc CORLAY

André LE ROUZIC

Daniel PICHODO

Contact :

Jean Luc CORLAY

FGR FP

2, rue Général Dubail - 56100 LORIENT

Mèl : fgr56@orange.fr